

Commune de Sainte-Reine Département de Savoie		DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-17	
Nombre de Conseillers		L'an deux mille vingt-six le 20 mars	
En exercice : 11		Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Reine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur FERRARI Philippe, Maire.	
Présents : 11		Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026	
Votants : 11		Présents : Mesdames, Messieurs,	
Votes pour : 11		FERRARI Philippe, MICHEL Véronique, PERRIER Mathieu, VIBERT Annie, SAMSON Aurélie, PERIER Marine, POUSSARD Christophe, MALAVASSI Fabien, GONTHIER Philippe, JUAREZ Mélissa, GUILLEMAIN Nicolas	
Votes contre : 0			
Abstention : 0			
Préfecture		Absents excusés :	
		Secrétaire de séance : SAMSON Aurélie	
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 24/03/2026</p> <p>Reçu en préfecture le 24/03/2026</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 073-217302777-20260320-202617-DE</p> </div>	

Objet : Indemnités de fonction au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

VU l'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

Pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser **28.10 %**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 28.10 % de l'indice brut terminal 1027(tableau ci-annexé).

Population de la commune	Taux maximal (en % de l'indice brut 1027)
Moins de 500	28,1
De 500 à 999	44,3
De 1 000 à 3499	55,7
De 3 500 à 9 999	58,3
De 10 000 à 19 999	67,6
De 20 000 à 49 999	90
De 50 000 à 99 999	110
100 000 et plus (y compris Marseille et Lyon)	145
Maires d'arrondissement (Marseille et Lyon)	72,5

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Sainte-Reine, le 20 mars 2026

La secrétaire

Aurélie SAMSON



Le Maire

Philippe FERRARI

